

PV n° 35 du 24 juin 2021

L'OFFICIEL LOTOIS

**DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL – F.F.F. – LIGUE D'OCCITANIE
715, Côte des Ormeaux – BP. 21 – 46 001 – CAHORS Cedex 9**



SECRETARIAT

**OUVERTURE : lundi, mardi, jeudi et vendredi
9 h 15 - 11 h 45 et 13 h 30 - 16 h 30**



05 65 35 68 10



secretariat@district-foot-lot.fff.fr



TOURNOIS

Liste des tournois autorisés par le District du Lot de Football.

Rappel :

- Les joueurs licenciés U17 (nés en 2004) et trois joueuses licenciées U17F peuvent pratiquer en « sénior » sous réserve d'obtenir un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral (art 73 des R.G.). Les catégories inférieures ne peuvent pas participer aux tournois Seniors.
- Les tournois U7 et U9 ne doivent pas établir de classement.

Uniquement les joueurs licenciés (donc assurés) sont autorisés à participer à un tournoi. Le temps de jeu global doit être respecté.

LISTE DES TOURNOIS AUTORISES :

- . ST GERMAIN, le 26/06/2021 à St Germain – U13 à Séniors à 8,
- . BIARS/BRETENOUX, les 3 et 4/07/2021 - U13 à Séniors à 8.

COMMISSION DES JEUNES

Une réunion en visio-conférence est organisée **le samedi 3 juillet 2021** de **10 heures à 11 heures**, via l'application « Startleaf », afin de présenter la proposition d'organisation de l'offre de pratique U15 et U17, pour la saison prochaine.

Pour y assister, vous devez télécharger l'application « Startleaf » et vous connecter avec le numéro d'identifiant suivant : **474 198 8483**

La présence de responsables et/ou éducateurs est fortement souhaitée.

COMMISSION FEMININES

Une réunion d'information de la Commission Féminine (équipes séniors) est programmée à la SALLE DES FETES de MONTAMEL, le **VENDREDI 25 JUIN 2021** à 20 heures.

Ordre du jour :

- . Préparation saison 2021/2022,
- . Questions diverses.

Présence de tous les clubs souhaitée.

INFORMATIONS GENERALES

LIGUE :

- L'inscription, pour la Coupe GAMBARDELLA Crédit Agricole, Edition 2021/2022, est désormais ouverte.

Quelques rappels du Règlement

1. **Participation :** La FFF et la LFA organisent chaque saison une épreuve, appelée COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE, exclusivement réservée à une équipe des clubs participant à :
 - un Championnat U19 (National, Régional ou Départemental), *étant rappelé que les joueurs de catégorie U19 ne sont pas autorisés à prendre part à l'épreuve,*
 - ou à un Championnat U18 ou U17 (Régional ou Départemental)

Pour les clubs ayant plusieurs équipes dans les championnats éligibles, l'équipe engagée est obligatoirement celle évoluant au plus haut niveau de compétition dans l'ordre des compétitions Nationales, Régionales puis Départementales.

2. **Engagements :** seuls les clubs disputant une épreuve nationale seniors ont l'obligation de participer à la Coupe Gambardella Crédit Agricole.
Les autres clubs, y compris les ententes et les groupements, sont admis s'ils remplissent les conditions de participation.

3. **Licences, qualifications et participation :** les joueurs doivent être qualifiés en conformité avec les Règlements Généraux et leurs Statuts. Pour participer à l'épreuve, les joueurs licenciés amateurs ou sous contrat doivent être licenciés U18 et U17.

Les joueurs licenciés U16 peuvent également y participer à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF.

Les joueurs licenciés U19 ne peuvent pas participer

Modalités d'engagement :

- Dates limites d'engagement : **15.07.2021 (dernier délai)**
- Frais d'engagement : 26 Euros
- Les engagements doivent s'effectuer uniquement via FOOTCLUBS

Comment s'engager :

Si votre équipe a été pré-engagée pour la saison 2021/2022, vous devez impérativement valider votre pré-engagement, pour ce faire, il suffit de vous connecter à FOOTCLUBS :

1. Choisir la saison 2021/2022
2. Cliquer sur le menu « compétitions » puis sur la rubrique « engagements »
3. Sur la ligne correspondant à la Coupe GAMBARDELLA Crédit Agricole, renseignez le champ « Avis club » en choisissant « Accord » ou « Refus » (si pas d'obligation ou ne souhaitez engager d'équipe)
4. Enregistrez votre choix en cliquant sur le bouton « Valider ».

Si vous souhaitez engager votre équipe et qu'elle n'apparaît pas dans les engagements, vous devez :

1. Choisir la saison 2021/2022
2. Cliquer sur le menu « compétitions » puis sur la rubrique « engagements »
3. Cliquer sur le bouton en bas à droite « Engager une équipe »
4. Choisir le Centre de gestion : FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL et laissez-vous guider par les instructions.

Attention : Une demande d'engagement sur FOOTCLUBS doit être considérée comme un « pré-engagement ». L'engagement deviendra définitif seulement après validation et confirmation de la LFO visible sur FOOTCLUBS

Clubs en cours de fusion

Les clubs ayant des dossiers de fusion en cours doivent engager qu'une seule équipe au nom d'un des clubs concernés par cette fusion.

Le Service Compétitions procédera à la régularisation de cet engagement au nom du club issu de la fusion dès que cette fusion aura été validée par le Comité de Direction de la LFO

Pour toute demande de renseignements complémentaires

Contactez le Service Compétitions E.mail : competitions@occitanie.fff.fr

- Les inscriptions, pour la Coupe de France FEMININES Edition 2021/2022, sont désormais ouvertes.

Rappel : Conformément à l'article 4 du règlement de l'épreuve, les clubs participants aux championnats R1 Féminine (ou championnat supérieure de Ligue) ont l'Obligation de participation à la Coupe de France FEMININES.

Modalités d'engagement :

- Dates limites d'engagement : **15 AOUT 2021**
- Frais d'engagement : 26 euros
- Les engagements doivent s'effectuer uniquement **via FOOTCLUBS**

Tous les clubs engagés la saison 2020/2021 ont été pré-engagés pour la saison 2021/2022. Pour participer à cette nouvelle édition, vous devez impérativement valider votre pré-engagement, pour ce faire, il suffit de vous connecter à FOOTCLUBS :

5. Choisir la saison 2021/2022
6. Cliquer sur le menu « compétitions fédérales » puis sur la rubrique « engagements »
7. Sur la ligne correspondant à la Coupe de France FEMININE , renseignez le champ « Avis club » en choisissant « Accord » (ou « Refus » si vous ne souhaitez pas engager votre équipe)
8. Enregistrez votre choix en cliquant sur le bouton « Valider ».

Si dans votre espace FOOTCLUBS la Coupe de France n'apparaît pas, c'est que vous n'avez pas été engagé la saison passée, pour ce faire, toujours dans FOOTCLUBS :

5. Choisir la saison 2021/2022
6. Cliquer sur le menu « compétitions » puis sur la rubrique « engagements »
7. Cliquer sur le bouton en bas à droite « Engager une équipe »
8. Choisir le Centre de gestion : FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL et laissez-vous guider par les instructions.

Attention : Une demande d'engagement sur FOOTCLUBS doit être considérée comme un « pré-engagement ». L'engagement deviendra définitif seulement après validation et confirmation de la LFO visible sur FOOTCLUBS

Clubs en cours de fusion

Les clubs ayant des dossiers de fusion en cours doivent engager qu'une seule équipe au nom d'un des clubs concernés par cette fusion.

Le Service Compétitions procédera à la régularisation de cet engagement au nom du club issu de la fusion dès que cette fusion aura été validée par le Comité de Direction de la LFO

Pour toute demande de renseignements complémentaires

Contactez le Service Compétitions E.mail : competitions@occitanie.fff.fr